DL 2026-085
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026085-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absent : M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28
Pour: 25	Contre : 3	Abstention : 0

Majorité

Tarifs 2026-2027 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Espace Jeunes

Madame Thérèse MOREAU, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 2 juillet 2025, le conseil municipal a voté les tarifs ALSH et espace jeunes pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026 (pour rappel, augmentation de 2 %).

La commission « ressources » et la commission « éducation » proposent une évolution des tarifs de 2% pour la période scolaire 2026-2027.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission finances en date du 11 juin 2026,
VU la proposition de la commission éducation en date du 4 juin 2026,
CONSIDÉRANT que les tarifs proposés n'excèdent pas le coût réel rendu aux usagers,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *FIXE les tarifs ALSH et Espace Jeunes pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027 comme suit :*

DL 2026-085
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026085-DE

	ACCUEILS DE LOISIRS CANAILLES et ZOUZOUS (mercredis et vacances scolaires)			
	JOURNÉES ACCUEILS DE LOISIRS JANZÉ (sans repas)	JOURNÉES ACCUEILS DE LOISIRS HORS COMMUNE (sans repas)	DEMI-JOURNÉES ACCUEILS DE LOISIRS JANZÉ (sans repas)	DEMI-JOURNÉES ACCUEILS DE LOISIRS HORS COMMUNE (sans repas)
	2026/2027 +2%	2026/2027 +2%	2026/2027 +2%	2026/2027 +2%
QF 1 (≤660)	7,60 €	9,86 €	4,92 €	6,90 €
QF 2 (661) 769)	8,06 €	10,48 €	5,23 €	7,33 €
QF 3 (770 à 879)	8,44 €	10,98 €	5,47 €	7,66 €
QF 4 (880 à 999)	8,90 €	11,57 €	5,78 €	8,09 €
QF 5 (1000 à 1099)	9,13 €	11,87 €	5,94 €	8,30 €
QF 6 (1100 à 1209)	9,36 €	12,19 €	6,09 €	8,52 €
QF 7 (1210 à 1319)	9,84 €	12,78 €	6,38 €	8,94 €
QF 8 (1320 à 1429)	10,30 €	13,39 €	6,69 €	9,36 €
QF 9 (1430 à 1539)	10,86 €	14,14 €	7,06 €	9,88 €
QF 10 (≥ 1540)	11,42 €	14,86 €	7,42 €	10,39 €
Pénalité de retard après 18h45	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Pénalité absence non justifiée	Réservation dûe + 5€			
Tarif 1_sortie exceptionnelle pour enfant domicilié à JANZÉ	7,34 €			
Tarif 1_sortie exceptionnelle pour enfant HORS COMMUNE	9,49 €			
Tarif 2_sortie exceptionnelle pour enfant domicilié à JANZÉ	12,55 €			
Tarif 2_sortie exceptionnelle pour enfant HORS COMMUNE	14,69 €			
Tarif 3_sortie exceptionnelle pour enfant domicilié à JANZÉ	19,99 €			
Tarif 3_sortie exceptionnelle pour enfant HORS COMMUNE	23,15 €			

ESPACE JEUNES - CASADO	2026/2027
Adhésion pour jeune domicilié à JANZÉ	18,36 €
Adhésion pour jeune domicilié à HORS COMMUNE	23,97 €
Tarif 1_sortie exceptionnelle pour enfant domicilié à JANZÉ	7,34 €
Tarif 1_sortie exceptionnelle pour enfant HORS COMMUNE	9,49 €
Tarif 2_sortie exceptionnelle pour enfant domicilié à JANZÉ	12,55 €
Tarif 2_sortie exceptionnelle pour enfant HORS COMMUNE	14,69 €
Tarif 3_sortie exceptionnelle pour enfant domicilié à JANZÉ	19,99 €
Tarif 3_sortie exceptionnelle pour enfant HORS COMMUNE	23,15 €
Pénalité absence non justifiée : réservation due+5€	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT